

PARADE MARITIME BREST / DOUARNENEZ
19 JUILLET 2016



REGLEMENT ET INSTRUCTIONS

1. Organisateur et programme

- 1.1 Nautisme en Finistère est désigné comme autorité organisatrice de la Parade Maritime Brest Douarnenez 2016, ci-dessous appelée Parade Maritime.
- 1.2 La journée du 19 juillet est consacrée au ralliement entre Brest et Douarnenez. Elle concerne une partie de la flotte inscrite aux fêtes maritimes et tous les autres navires préalablement inscrits qui souhaitent participer à cet évènement.
- 1.3 Tous les navires doivent se conformer au présent règlement.

2. Conditions de participation et droits d'entrée

- 2.1 La Manifestation est ouverte à tous les navires d'une taille minimale de coque de 4.00 mètres de catégorie de conception C (Zone côtière jusque 6 beaufort), armés en 5^{ème} catégorie de navigation (moins de 5 miles d'un abri), et s'étant acquittés des droits d'entrée. La participation à la Parade Maritime est interdite aux engins ou éléments mus par l'énergie humaine ainsi que pour toute coque inférieure à 4 mètres.
- 2.2 Catégories de navires :

Catégorie	Longueur de coque
1	4 à 6 m
2	6 à 8,50 m
3	8,50 à 12 m
4	12 à 45 m
5	plus de 45 m

2.3 Droits d'entrée

Tous les navires inscrits à la Parade Maritime s'engagent à s'acquitter des droits d'entrée de 20€ avant la parade, à l'exception des bateaux du patrimoine inscrits à Brest ou à Douarnenez.

Il sera remis à tous les participants inscrits un sac aux couleurs de la Parade Maritime :

- Un pavillon de l'évènement
- Une carte du parcours et de la zone de navigation (rade de Brest – baie de Douarnenez)

2.4 Régulation du trafic :

Pour quitter la rade de Brest et organiser le trafic dans le Goulet, les navires seront séparés en deux groupes

Les navires des catégories 4 et 5 se tiendront dans le NORD de Mengam et feront route au Nord du goulet.

Les navires des catégories 1, 2 et 3 se tiendront dans le SUD de Mengam et feront route au sud du goulet

Pour tous les navires, la route est libre au-delà des alignements balise des Fillettes - Phare du Minou et balise des Fillettes - Fort des capucins.

2.5 Décision de participer

La participation au ralliement, en fonction des conditions météorologiques et des conditions de mer, se fera selon les règles ci-dessous

Vent en cours ou prévu en échelle de Beaufort	Hauteur significative des vagues en mètres	Bateaux autorisés
1 à 3	Jusqu'à 0,5 m.	Tous
4 à 5	Inférieure à 1,5 m.	Catégories 2, 3, 4 et 5
Jusqu'à 6	Inférieure à 2 m.	Pas de départ organisé
Plus de 6	Inférieure à 3 m.	Pas de départ organisé

3. Inscriptions :

3.1 Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 13/06/2016 et jusqu'au 10/07/2016 sur le site :

Parademaritime.com

3.2 Les confirmations d'inscription se dérouleront :

- A Brest :

- les 15,16 et 17 Juillet 2016 de 9h à 17h30 sur le Stand Finistère des Fêtes Maritimes de Brest
- Le 15 juillet 2016 de 9h à 16h à Nautisme en Finistère Port du Moulin blanc – 1 rue de Kerbriant 29200 Brest

- A Douarnenez :

- le 15 Juillet 2016 de 9h à 16h à Temps Fête, 29 Boulevard du Général de Gaulle

Tous les navires inscrits s'engagent à arborer le pavillon de la manifestation qui leur sera remis lors des confirmations d'inscriptions à Brest et à Douarnenez.



3.3 L'inscription à la Parade Maritime implique :

- Que le skipper et son navire sont en conformité avec la réglementation nationale du pays d'immatriculation
- Que l'armement de sécurité est à jour des réglementations en vigueur dans le pays d'immatriculation
- Que le skipper et son navire sont assurés
- Que le nombre de personnes à bord a été communiqué à l'Autorité organisatrice

Le skipper s'engage à ne pas dépasser le nombre de personnes autorisées à bord.

4. Parcours et Zones de navigation

4.1 Les marques indiquées ci-dessous devront impérativement être respectées :

- Ilot de la Cormorandière laissé à Bâbord
- Sortie du Goulet :
 - Bateaux de catégories 1, 2 et 3 : Passage au Sud de la tourelle du Mengam, puis passe de la Louve
 - Bateaux de catégories 4 et 5 : Passage au Nord de la tourelle du Mengam
- Balise la Louve devant le Toulinguet à laisser à bâbord
- Bouée N-0 au nord de la Pointe de la jument à laisser à bâbord
- Dispositif Zone d'accueil : matérialisée par l'alignement de la bouée N1 (à laisser à tribord) et le bateau Reine de l'Arvor N2 (à laisser à bâbord).
 - N-1 (Nord Coulinec) : 48° 06 55 N - 004° 21 20 W
 - N-2 Reine de L'Arvor (Basse Veur) : 48° 06 80 N - 004° 20 86 W

4.2 Limites de la zone de responsabilité de l'organisateur Voir carte page suivante

4.3 Limites de la zone d'accueil à Douarnenez

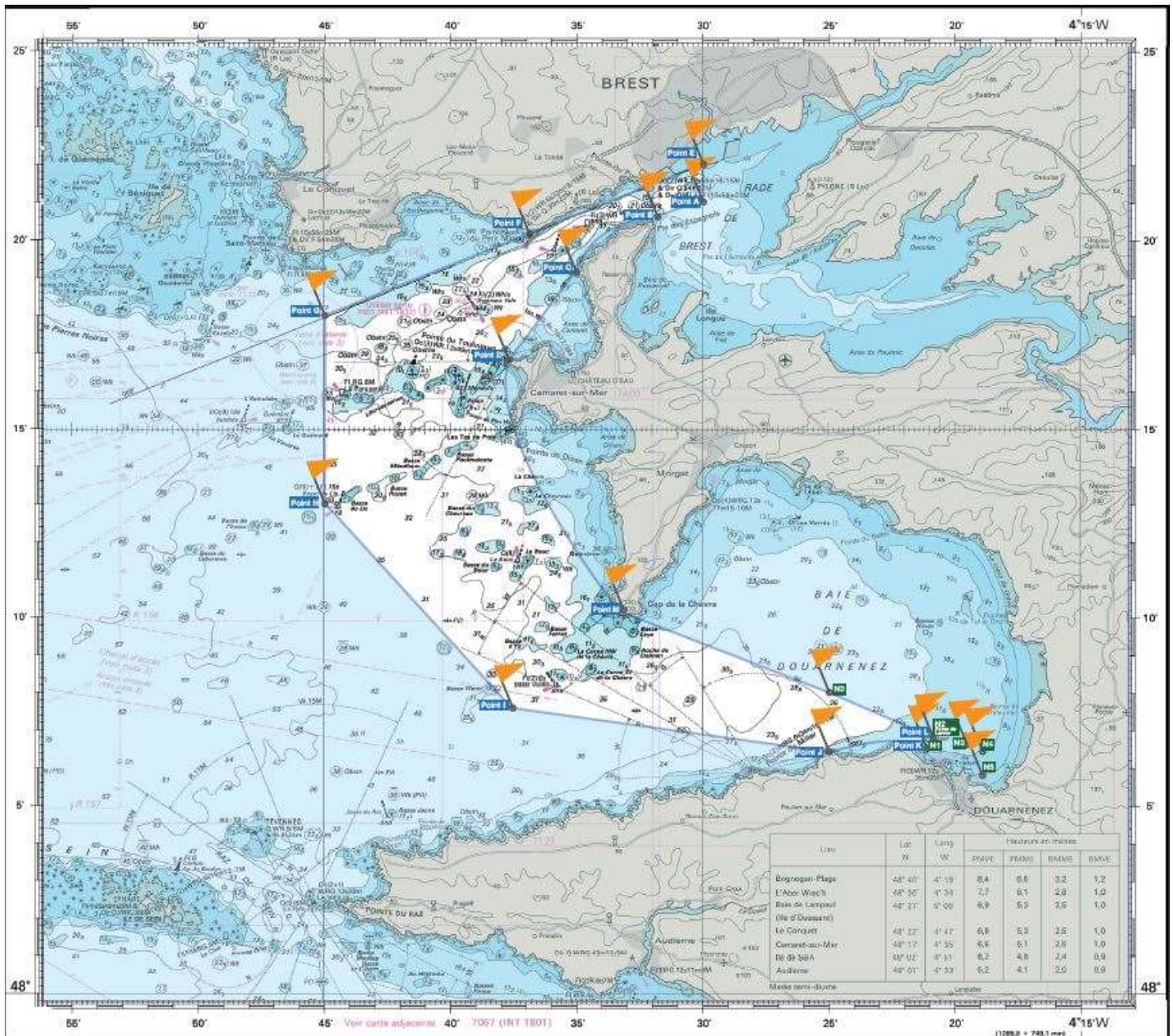
Zone d'arrivée : Matérialisée par l'alignement de la bouée N1 (à laisser à tribord) et le bateau Reine de l'Arvor N2 (à laisser à bâbord).

N1 (Nord Coulinec) : 48° 06 55 N - 004° 21 20 W

N2 - Reine de L'Arvor (Basse Veur) : 48° 06 80 N - 004° 20 86 W

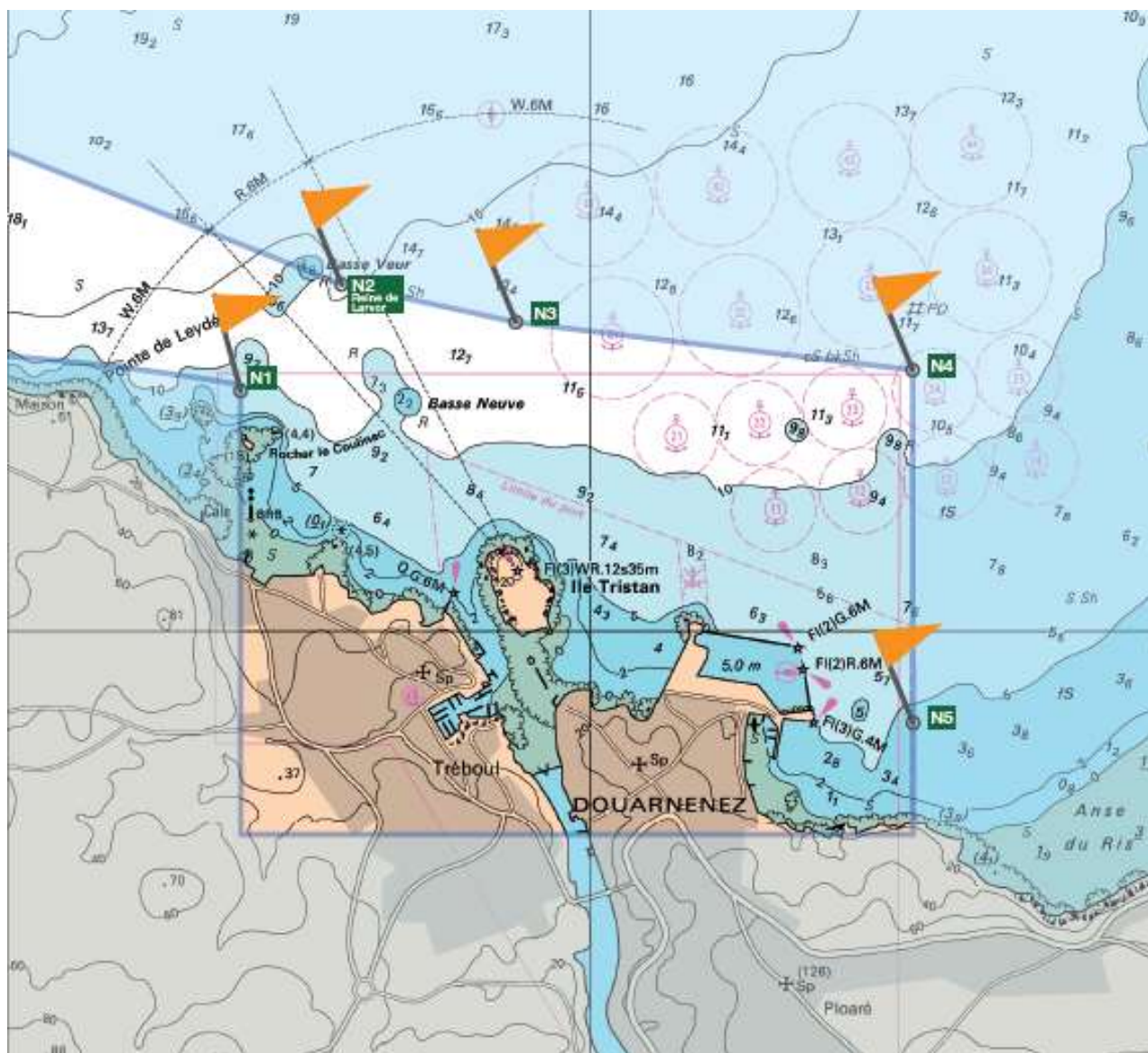
Au passage de cet alignement, les bateaux sont invités à veiller le Canal 6, PC Mer Temps fête Douarnenez

Limite de la zone de responsabilité de l'organisateur



NOM DU POINT	DESCRIPTION
POINT A	48°21N - 004°30W
POINT B	ESPAR DE LA CORMORANDIERE
POINT C	MILIEU DE L'ÎLOT DES CAPUCINS
POINT D	SEMAPHORE DU TOULINGUET
POINT E	48°22N - 004°30W
POINT F	PHARE DU PETIT MINOU
POINT G	48°18N - 004°45W
POINT H	48°13N - 004°45W
POINT I	48° 07 53 N. 004° 37 42 W
POINT J	48° 06' 47 N. 004° 24' 84 W. Pte de la Jument
POINT K	48° 06 55 N. 004° 21 20 W = N1 accueil
POINT L	48° 06 80 N. 004° 20 86 W = N2 accueil
POINT M	SEMAPHORE DU CAP DE LACHEVRE

Détails de la zone d'arrivée à Douarnenez



NOM DU POINT	DESCRIPTION
N1	48° 06 55 N. 004° 21 20 W - Nord rocher du Coulinec
N2 - Bateau Reine de l'Arvor	48° 06 80 N. 004° 20 86 W - Basse Veur
N3	48° 06' 60 N, 004° 19' 56 W
N4	48° 06' 43 N, 004° 18' 89 W
N5	48° 05' 78 N , 004° 18' 88 W

**Pensez à veiller le Canal 6, PC Mer Temps fête Douarnenez
au passage de l'alignement N1 - N2**

4.4 Passage pointe de Pen Hir et des Tas de Pois.

Il n'est pas interdit aux navires de passer dans la zone des Tas de Pois. Le RIPAM est la règle et chaque navire doit l'appliquer.

Les navires naviguant dans cette zone où la circulation peut être dense le font sous la seule et unique responsabilité de leur skipper.

Néanmoins les restrictions suivantes sont applicables :

La circulation maritime ne pourra se faire que selon un axe Nord-Sud pendant toute la durée de la manifestation.

Les navires souhaitant faire un stop ou naviguer à vitesse réduite pour profiter du spectacle et faire des photos pourront le faire en se positionnant au Sud d'une ligne portant au 270° de la pointe de Dinan.

Cette ligne ne sera pas matérialisée mais soumise à contrôle par l'organisateur et les autorités.

5. Sécurité et règles fondamentales :

Sécurité (équipement de sauvetage et flottabilité personnelle), navigation loyale, et respect des autres

5.1 Les skippers sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur navire, à eux-mêmes ou à leurs équipiers. Il est rappelé aux participants qu'ils doivent respecter le Règlement International pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) en toutes circonstances et tout ce qui concerne la réglementation des navires.

5.2 Le port de la brassière de sauvetage est obligatoire pour l'ensemble de l'équipage.

5.3 Pour les navires à voile, à fort potentiel de vitesse, ainsi que pour les navires à moteur il est expressément demandé d'avoir une vitesse réduite à la limite de la capacité de manœuvre du navire dans toute zone à trafic important.

5.4 Chaque navire aura à son bord un moyen de communication VHF.

6. Fréquence radio

6.1 Le canal 16 est la fréquence internationale de détresse et d'appel. Afin de permettre la réception des appels de sécurité en toute circonstance, toutes les émissions sur le canal 16 doivent être réduites au minimum.

La possibilité de passer un appel de détresse peut se faire par téléphone en composant le 196 (D'un téléphone fixe ou d'un téléphone portable)

6.2 Le canal 88 sera réservé à la Parade Maritime, des informations y seront diffusées à toutes les heures pleines entre 8h et 20h le 19 Juillet 2016.

6.3 En cas d'incident, le navire doit immédiatement prévenir l'autorité organisatrice

Navigation, sécurité et environnement

Des gestes simples et responsables pour la navigation et la protection de nos sites littoraux et maritimes.

Naviguer en sécurité :

- + S'informer du milieu maritime où vous allez naviguer
 - o Météo, marées, phénomènes locaux, réglementation spécifique
- + Vérifier son bateau et son matériel de sécurité individuel et celui de son équipage
- + Posséder l'ensemble des documents et instruments de navigation
 - o Cartes, horaires de marée, compas, GPS, VHF, etc..
- + Penser à la crème solaire, aux chapeaux et lunettes de soleil et surtout à une provision d'eau conséquente.

Protection du milieu marin

- + Pour le bord :
 - o Avitailler votre bateau avec des aliments à minimum d'emballages
 - o Utiliser des produits ménagers certifiés NF Environnement ou Eco Label Européen.
- + Ne jetez aucun déchet, même supposés bio dégradables, par-dessus bord.
 - o Trier et stocker les déchets pour les ramener à terre
- + Au mouillage
 - o Choisir un fond de sable
 - o Mouiller suffisamment de longueur de chaîne pour éviter à l'ancre de labourer le fond
 - o Ne pas déposer les annexes sur les hauts de plage dunaire
- + Pour débarquer, respecter les sentiers et autres balisages
 - o Respecter les périmètres de tolérance (nidifications, reposoirs)
- + En mer
 - o Si vous avez le bonheur de rencontrer des espèces animales, garder un peu de distance et éviter de crier
 - o Observer tout ce qui vous paraît anormal et faites remonter l'information aux capitaineries ou aux organisateurs de la parade maritime.

Naviguer dans le Parc naturel marin d'Iroise

Le Parc naturel marin d'Iroise

Un patrimoine naturel exceptionnel

Une faune et une flore remarquables

- Le plus grand champ d'algues marines d'Europe (plus de 300 espèces d'algues répertoriées)
- Plus de 120 espèces de poissons présentes, correspondant à la quasi-totalité des espèces de la façade atlantique française et de la Manche
- Des populations de mammifères marins résidentes (colonies de phoques et de grands dauphins).
- *Une très grande variété de paysages et de milieux*
 - Une côte diversifiée où les paysages de falaises alternent avec les plages et pointes rocheuses
 - Des fonds marins à l'image de la côte, sableux ou rocheux, aux reliefs variés
 - Des zones refuges pour de nombreuses espèces marines.

Des pratiques nautiques respectueuses

Herbiers de zostères

Les zostères (*Zostera marina*) sont des plantes à fleurs marines constituant des herbiers dans les zones abritées et de petits fonds. Ces herbiers sont reconnus comme des habitats à forte valeur écologique (stabilisation des fonds, nurseries...).

Lors des mouillages, l'ancre et sa chaîne, mais surtout sa remontée, contribuent à l'arrachage des plants. Des gestes simples permettent de limiter l'impact du mouillage:

- choix des zones sans herbiers pour jeter l'ancre
- orin relié à une bouée de surface et amarré à la tête de l'ancre pour la relever sans labourer le fond.

Mammifères marins

L'Iroise est un lieu de vie et une zone refuge pour les mammifères marins.

Deux groupes de **grands dauphins** vivent en Iroise, soit une soixantaine d'individus.

En mer, les mammifères marins sont curieux. Inutile de les poursuivre ; il suffit d'adopter une vitesse modérée ou de se mettre à la dérive pour les voir s'approcher.

Pour une plaisance propre

L'Iroise est une zone de transit maritime, mais aussi d'accueil pour la plaisance. Les ports et certaines zones abritées présentent parfois des concentrations de polluants importantes liées aux activités nautiques et à l'entretien des flottilles.

Hydrocarbures

Les hydrocarbures regroupent les carburants et les lubrifiants.

Insolubles dans l'eau, ils sont très polluants, s'accumulent dans les graisses des êtres vivants, provoquent des perturbations génétiques et sont cancérigènes pour certains mollusques, les poissons ...et l'homme.

Prévention lors des avitaillements en carburant : les stations marines sont généralement équipées pour limiter les égouttures. Pour les transvasements, choisissez du matériel adapté (pompe à main, entonnoir simple ou antiroulis...).

Rejets des eaux usées

Les eaux noires sont les eaux usées issues des sanitaires des navires.

Leur rejet peut générer une contamination et une asphyxie u milieu marin. Tout rejet en zone portuaire est interdit.

Au mouillage, les rejets sont fortement déconseillés. Les cuves à eaux noires seront vidangées au port grâce au système de pompage (ports de Brest, Tréboul, Morgat et Camaret).

Les eaux grises sont les eaux de lavage (bateau, vaisselle, douche).

Elles contiennent principalement des savons et détergents générant des inhibitions et des nécroses sur les végétaux, ainsi que des modifications du comportement chez l'animal. Un nettoyage mécanique du bateau (brosse, nettoyeur haute pression) ainsi que l'utilisation de produits 100% biodégradables limitent l'impact sur l'environnement.

Déchets solides : les bonnes pratiques

Avant de partir en mer : réduction des emballages en privilégiant le « réutilisable » (bocaux, boîtes hermétiques, sacs/cabas...), et les piles et batteries rechargeables (bannir le jetable : gobelets et assiettes plastiques, rasoirs...).

En mer : aucun rejet ! Les déchets seront triés en mer et déposés à terre à la prochaine escale. Evitez de laisser vos déchets sur les îles, le traitement y est compliqué.

Le Parc naturel marin d'Iroise est une aire marine protégée de 3550 Km² créée en septembre 2007.

Le Parc naturel marin a pour objectif de connaître et protéger les richesses naturelles de l'Iroise, tout en veillant au développement durable des activités professionnelles (pêche...) et de loisirs (plaisance...).

Le premier parc naturel marin ouvre la voie à une nouvelle gouvernance, avec un conseil de gestion composé, entre autres, d'usagers et professionnels de la mer locaux. La pédagogie, la concertation et le partenariat local constituent la base de son fonctionnement.

